



Association
DENIAMA

SÉJOURS ADAPTÉS

ÉTÉ 2026



Association DENIAMA

*Organisateurs
de vacances adaptées*



CONTACTEZ-NOUS :

07 88 66 54 19

deniama.info@gmail.com

www.deniama-vacances.com

 Association Deniama
 association.deniama



Association DENIAMA

Vacances Adaptées Organisées

SÉJOURS ÉTÉ 2026

SÉJOUR Nº 1

du 21/06/26 au 28/06/26 (1 semaine)

SÉJOUR Nº2

du 28/06/26 au 12/07/26 (2 semaines)

SÉJOUR Nº 3

du 12/07/26 au 26/07/26 (2 semaines)

SÉJOUR Nº 4

du 26/07/26 au 09/08/26 (2 semaines)

SÉJOUR Nº 5

du 09/08/26 au 23/08/26 (2 semaines)

SÉJOUR Nº 6 *

du 23/08/26 au 06/09/26 (2 semaines)

*Séjour conçu pour un public plus âgé ou ayant besoin d'un rythme plus calme et lent.

Activités proposées pendant l'été

* Les activités proposées sont susceptibles de changer en fonction de l'autonomie, les attentes, les besoins du groupe et la météo.



Luge sur rail



Piscine



Randonnées



Pédalo au lac



Bains chauds relaxants



Restaurant



Mini-golf



Découverte nature



Concerts



HÉBERGEMENT

Pour l'été 2026 l'association louera le même gîte en gestion libre à Saillagouse 66800. Ce charmant gîte, situé en pleine nature, offre un cadre très calme et paisible. Entouré d'un grand jardin, le lieu invite à profiter de la tranquillité et de la beauté des paysages montagnards.

Le gîte dispose d'un grand séjour avec un grand canapé, ainsi que d'une télévision et d'une connexion Wi-Fi. La cuisine est entièrement équipée, avec de nombreux ustensiles pour faciliter la préparation des repas en gestion libre.

Le gîte comprend cinq chambres : quatre à l'étage et une au rez-de-chaussée. Il y a également deux salles d'eau et trois toilettes.

Adresse du gîte : 17 Route d'Estavar – 66800 SAILLAGOUSE





TARIFS 2026

➤ **Séjour 1 semaine : 1.115 € TOTAL**

(1080 € + 35 € assurance annulation)

➤ **Séjour 2 semaines : 1.915 € TOTAL**

(1855 € + 60 € assurance annulation)

- Le tarif établi comprend le transport vers le lieu de vacances et le retour*, le transport sur place, l'hébergement, les activités, la restauration, les frais d'encadrement et les frais liés à l'organisation et les assurances obligatoires. Les activités proposées sont susceptibles de changer en fonction de l'autonomie, les attentes, les besoins du groupe et la météo.

*Points de départ et de retour : Perpignan (Parking Intermarché), Narbonne (Foyer Roger Chaminade), Montpellier (Parking Intermarché HYPER Près d'Arènes). Heure de départ : après le repas de midi. Heure de retour : avant le repas de midi.

- Frais médicaux : Les frais médicaux (médecin, pharmacie) sont à la charge des vacanciers. Dans le cas où l'association avancerait ces frais, une demande de remboursement sera adressée au vacancier ou à son tuteur à la fin du séjour.

- Ne sont pas inclus : Les achats personnels et les frais médicaux liés aux pathologies des vacanciers.



EXEMPLE DE JOURNÉE TYPE

8h – 9h30 : Réveil

8h – 10h : Petit-déjeuner au gîte

10h30 – 11h : Départ pour l'activité prévue

11h – 13h : Réalisation de l'activité

12h – 13h : Pique-nique dans la nature (*nous pique-niquons chaque jour sur le lieu de l'activité afin d'éviter les allers-retours en fourgon*)

13h – 16h30 : Poursuite de l'activité

16h30 – 17h : Retour au gîte

17h – 19h : Temps libre au gîte (repos et douches)

19h – 20h30 : Dîner au gîte

20h30 – 22h30 : Soirée cinéma au gîte



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

- 1) Comment s'inscrire :** Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles. L'inscription sera validée seulement après réception de :

- La fiche d'inscription et la fiche médicale dûment remplies. Si l'un de ces deux documents est manquant, l'inscription ne pourra pas être validée.
- Le versement d'un acompte de 30% du tarif du séjour.

- 2) Solde du séjour :** Le séjour doit être intégralement réglé au plus tard 30 jours avant la date de départ.

- 3) Modification ou annulation d'un séjour :** L'association se réserve le droit (au plus tard 30 jours avant le départ), si les circonstances l'exigent, ou en cas d'insuffisance du nombre de participants, de modifier ou annuler un séjour. Dans ce cas, vous sera proposé, soit un séjour équivalent, soit le remboursement intégral des sommes versées.

- 4) Désistement :** Tout désistement ou annulation doit être confirmé le plus rapidement possible auprès de l'association DENIAMA.

Si le vacancier a souscrit l'assurance annulation : elle garantit le remboursement des sommes versées par le vacancier ou son tuteur pour son séjour en cas d'annulation avant le séjour pour raison médicale du vacancier ou décès d'un proche parent (ascendant et descendant direct) uniquement. Une franchise de 40€ sera déduite par l'assurance et des frais de dossier de 30€ seront appliqués. Si le vacancier n'a pas souscrit l'assurance annulation le suivant barème sera appliqué :

- Plus de 30 jours avant le départ, il sera retenu 30% du montant du séjour.
 - Entre 30 et 10 jours avant le départ, il sera retenu 80% du montant du séjour.
 - Moins de 10 jours avant le départ, l'intégralité du prix du séjour sera retenue.
 - Aucun remboursement ne pourra être consenti pour un séjour écourté pour quelque raison que ce soit (départ volontaire du vacancier ou retour pour raisons impératives).
- 5) Hébergement :** Gîte en gestion libre à Saillagouse 66800. Il comprend 5 chambres spacieuses, 2 salles de bain, 3 wc, un salon avec cheminée, télévision, wi-fi haut débit, salle à manger et grand jardin. Le gîte est situé dans un domaine privatif de 2 hectares, à 500 mètres du village. Adresse du gîte : 17 Route d'Estavar – 66800 SAILLAGOUSE
- 6) Responsabilité civile de l'Association :** L'Association DENIAMA, n° W663005229, titulaire du certificat d'immatriculation tourisme ATOUT France n° IM066210007, et de l'agrément



VAO 23/12/2021, a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF n° de sociétaire 4456567J.

- 7) **Responsabilité civile du vacancier :** Chaque vacancier est couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Tout dégât ou accident provoqué par lui-même sera à sa charge et donc à déclarer par ses responsables légaux auprès de sa propre assurance. La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, espèces ou d'objets de valeur que les vacanciers auront choisi d'emporter sur le séjour.
- 8) **Traitements médicaux :** Le protocole de distribution doit être clairement indiqué dans la fiche médicale. L'ordonnance et les piluliers nominatifs préparés pour la durée totale du séjour sont remis au responsable de séjour au moment du départ.
- 9) **Intervention programmée d'un professionnel de santé :** Dans ces cas (injections, renouvellement de piluliers...), l'ordonnance correspondante doit être fournie à l'association DENIAMA dès que vous en avez connaissance afin que nous puissions nous organiser avec un professionnel de santé.
- 10) **Aptitude au séjour :** Chaque inscription est validée après lecture de la fiche d'inscription et de la fiche médicale. Toute information pouvant nuire au bon déroulement du séjour doit être déclarée au préalable par l'inscrivant. Dans le cas contraire, découvrant des écarts avec la réalité pendant le séjour, l'association DENIAMA se réserve le droit de renvoyer la personne, après en avoir informé sa famille ou son tuteur légal. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être consenti et les frais occasionnés par ce retour ou ce transfert seront à la charge de la famille ou du tuteur.
- 11) **Acceptation :** L'inscription et la participation à l'un de nos séjours impliquent tant de la part du vacancier que de la personne ou de l'institution assurant l'inscription, l'acceptation pleine et entière des présentes conditions ainsi que des règles des séjours.
- 12) **Droit à l'image :** Des photos sur lesquelles vous pouvez apparaître sont régulièrement prises pendant nos séjours. Nous pourrons les utiliser sur nos différents supports promotionnels (catalogue, site internet, blog, réseaux sociaux). Vous pouvez vous opposer à cette diffusion en nous informant par écrit de votre décision.